



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

haut débit

Question écrite n° 54724

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le développement numérique des territoires et principalement en secteur rural. Alors que le Conseil économique, social et environnemental (CESE) vient de rendre son rapport sur les conditions pour le développement numérique des territoires, il souhaite attirer son attention sur le point suivant : conscient que la mise à disposition de moyens de communication haut débit conditionne le développement de toute la société, il semble urgent d'étudier sa mise en oeuvre en secteur rural. Même si le département de la Moselle vient de mettre à disposition de tous ses administrés une boucle numérique fibre optique, le raccordement au réseau reste aléatoire. L'exemple d'un administré qui décide de tenter un raccordement *via* un prestataire privé est édifiant. En effet, le fait de renoncer aux services de France Télécom peut avoir des conséquences regrettables car, dès la réception de la demande de déconnexion, France Télécom coupe la ligne alors que plusieurs semaines sont nécessaires pour une ouverture *via* un prestataire privé. Dans certains cas, le débit restant trop faible, le prestataire privé ne peut assurer le fonctionnement du haut débit. L'utilisateur doit donc à nouveau faire appel à France Télécom. Souvent, cette nouvelle démarche fait l'objet d'une longue attente avant une nouvelle connexion, attente que bon nombre de ses administrés assimilent à un abus de pouvoir de France Télécom. Il lui demande de vérifier que cette pratique reste marginale et sans rapport avec le libre choix du citoyen et la mise en oeuvre de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54724

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6822

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)